

Penser l'École dans toutes ses dimensions Agir dans l'unité

Une étude récente de l'Observatoire national de la politique de la ville nous apprend que les diplômés vivant dans les quartiers classés « prioritaires » ont un taux de chômage trois fois plus élevé que celui de leurs homologues issus des centre-villes.

On savait déjà l'École discriminatoire en terme de genre et reproductrice des inégalités. Mais que penser d'une société où même celles et ceux ayant réussi à surmonter les obstacles de la sélection scolaire ne peuvent obtenir un emploi car ils résident dans un quartier pauvre ? Pareil constat ne peut nous laisser indifférents. Il interroge une fois de plus sur la fonction sociale de l'École et sur le rôle que l'on fait jouer à ses salarié-e-s. Il oblige à penser l'Éducation nationale dans son rapport à la société. Il interdit au mouvement syndical de se cantonner aux seules questions professionnelles. Il impose à toutes celles et tous ceux qui y travaillent d'être parties prenantes des débats et conflits qui traversent la société.

Ainsi en est-il de la loi El Khomri. Loin d'être le simple toilettage du Code du travail que vantent ses concepteurs, elle représente une complète réorganisation des rapports de travail dans laquelle l'ensemble du salariat est appelé à être précarisé. Cette loi nous interpelle de deux façons. En tant que salarié-e-s, car il faudrait être bien naïf pour imaginer que, demain, toutes et tous ne seront pas soumis à la règle commune. Mais aussi en tant que travailleuses et travailleurs de l'Éducation nationale car, si cette loi était votée, bien vite l'École se verrait assigner pour objectif la préparation de cette main d'œuvre flexible, polyvalente, précaire que le patronat exige maintenant.

Autant dire que la dimension émancipatrice de l'enseignement, si négligée aujourd'hui, serait totalement oubliée.

Participer à la lutte contre la loi-travail, descendre dans la rue aux côtés des salarié-e-s des autres secteurs professionnels, défendre celles et ceux qui sont réprimés pour l'avoir combattue, n'est certainement pas un supplément d'âme mais une nécessité absolue.

*Journal réalisé collectivement
par les adhérents de SUD-Éducation
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109
Directrice de publication : G. VALLOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérents
Abonnement : 20€

SUD-Éducation Hte-Normandie
8 rue Louis Blanc, 76100 Rouen
tel 02 35 63 20 05

sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

Sommaire

PAGE 1 : Edito

**PAGE 2 : ISAE, circulaire de rentrée,
Inspection 1er degré**

**PAGE 3 : Réforme du collège, premiers
dommages**

PAGE 4 : Nuit Debout

**PAGE 5 : Répression policière,
Mobilisation contre une expulsion**

PAGE 6 : Delaware, paradis fiscal



ISAE et CIRCULAIRE DE RENTREE

L'annonce de l'augmentation de la prime ISAE pour les enseignants du premier degré¹, peut être considérée comme un « cadeau électoral », mais pas seulement : elle est liée à la circulaire de rentrée.

En effet cette circulaire stipule que dans le cadre d'un renforcement de la liaison école collège, «[...] le conseil du cycle 3 accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils de classes des sixièmes du collège de leur secteur. »

A noter les formulations ambiguës « pourront participer » et « accueillera » qui montrent bien que cette initiative risque de se transformer rapidement en obligation de service, donc en heures supplémentaires pour les uns comme pour les autres.

Cette circulaire met en œuvre la réforme du collège et affectera aussi bien les enseignant-e-s du premier degré que ceux/celles du second degré. A ce titre, la prime ISAE augmentée a des faux-airs de « travailler plus pour gagner plus ».²

Rappelons qu'une prime n'est pas pérenne, qu'elle n'est pas prise en compte pour le calcul de la pension de retraite.

Rappelons qu'à la légitime demande d'augmentation du point d'indice, la réponse a été « niet » puis « miettes ».

C'est pourquoi, la seule juste revendication devant porter sur l'augmentation des salaires, SUD EDUCATION n'a jamais porté cette demande d'uniformisation de la prime ISAE.

Le cadeau pourrait donc bien être empoisonné et il conviendra de refuser toute « invitation » à participer aux conseils de classe « croisés ».

¹ Les annonces font état d'un passage de 400 à 1200 € brut au cours de l'année 2016-2017

² Les PE doivent 27h de service, dont 24h devant élèves. Les 3 heures qui constituent la différence sont annualisées (les fameuses 108h) et utilisées pour les différentes réunions (institutionnelles, pédagogiques, relations avec les parents...) Ces dernières années le nombre de réunions auxquelles sont conviés les PE, notamment dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}, est en augmentation constante. Jouant sur le fait qu'il est difficile de quantifier le temps passé à recevoir les parents, l'administration invoque les 108h pour justifier ce temps de travail.

INSPECTION PREMIER DEGRE : le questionnaire préparatoire, dérive managériale.

Il serait imprudent de n'y voir qu'un phénomène de mode : la vogue du dossier préparatoire à l'inspection demandé par de plus en plus d'IEN relève en fait de la technique managériale.

Les collègues, déjà stressé-e-s par l'inspection, sont amené-e-s à compléter un questionnaire d'environ 5 pages. Il s'agit d'un travail supplémentaire important, nécessitant de collecter un certain nombre d'informations chiffrées sur les résultats des élèves dans l'école, les différents suivis, en plus du questionnaire personnel voire autocritique inclus dans certains documents.

La plupart de ces informations, l'IEN les a déjà. Il lui suffit de consulter par exemple le projet d'école, les résultats et les statistiques afférents à l'école qui sont forcément en sa possession.

En clair l'IEN doit lui-même préparer son inspection.

Cette pratique infantilisante et abusive se révèle être une technique de management destinée à « tenir les troupes ». Les collègues qui, par crainte du « qu'en pensera l'IEN ? » réalisent ce travail, sont beaucoup moins en mesure de tenir tête au petit chef.

Refusons ce travail inutile, nous en avons déjà bien assez comme cela avec la préparation de classe, les différents projets à mener et les multiples réunions auxquelles nous sommes « convié-e-s » !

Pour rappel, les seuls documents obligatoires à produire lors de l'inspection sont :

► Le cahier d'appel justifié par l'obligation de contrôle de l'assiduité des élèves par l'institution (art L -131- du code de l'éducation) ;

► Les livrets scolaires (art 4 du Décret n°90-788 du 6 septembre 1990)

► Les affichages obligatoires sont : l'emploi du temps et les consignes de sécurité. Par contre aucun texte ministériel ne rend obligatoire l'affichage de la liste des enfants avec le tableau des âges dit pyramide des âges, ni les progressions (l'affichage de ces dernière était obligatoire dans les programmes de 2002, plus dans ceux de 2008).

Et le cahier journal alors ?

► Le cahier journal régulièrement exigé par les IEN a été supprimé le 14 octobre 1881 par Jules Ferry. **Il n'est donc pas obligatoire.**

Réforme du collège : premiers dommages

Réforme du collège : stages obligatoires... jusqu'à l'absurde !

Histoire vécue dans un collège de l'agglomération rouennaise : une collègue de lettres modernes était convoquée pour la troisième journée de formation obligatoire, celle dite « disciplinaire », donc avec ses autres collègues de lettres de l'établissement et avec tout plein d'autres collègues de lettres... Mais voyant que ce jour-là elle avait une sortie pédagogique avec ses élèves, elle signale qu'elle ne pourrait pas y participer. D'habitude, on se contente d'un coup de fil à la Difor et le tour est joué, là ou le collègue est excusé-e ... Là évidemment, pas question de ça ! Obligatoire c'est obligatoire. Alors la collègue reçoit une nouvelle convocation pour une autre date à laquelle elle se rend. Mais très vite, elle s'aperçoit qu'elle n'est entourée que de collègues de... sciences physiques ! L'inspecteur la regarde alors bizarrement quand elle intervient pour dire qu'elle est prof de lettres, demande à vérifier sa convocation... et en voyant l'erreur lui demande de retourner dans son établissement ! Mais dans son établissement : ses élèves ont été libérés, les emplois du temps de ses classes changés... Bref, il n'y a eu ni « formation » pour la collègue... ni heures de cours pour ses élèves !!! Mais la morale est sauve : la journée de formation obligatoire a bien été effectuée !

Morale de la morale : continuons à boycotter toute cette mascarade de la mise en place de la réforme ! Comme pour la loi Travail, appliquons le slogan : « on bloque tout » !

Les manuels scolaires, meilleurs alliés de la réforme des collèges

La réforme des collèges se révèle une manne, une pluie d'or inespérée pour les éditeurs, qui vont devoir faire imprimer 11,2 millions d'ouvrages avant la rentrée 2016, et déclarent jusqu'au triplement de leurs effectifs de salarié-e-s et un large recours aux heures supplémentaires. La traditionnelle distribution de spécimens de chaque mois de mai, qui faisait déjà déborder certains casiers, se transforme cette année en inondation. Pensez donc, 4 niveaux de nouveaux programmes impliquent de changer 27 manuels différents (6 en 6e, 7 en 5e, 4e, et 3e) ! Par exemple un professeur de français doit plonger dans... une quarantaine d'exemplaires pour en extraire les 4 élus.

On n'ose imaginer les flux de livres récents, mais devenus obsolètes, déversés dans les déchetteries faute de capacité d'absorption par les associations spécialisées dans leur récupération...

En revanche on peut calculer facilement le coût supporté par les établissements pour acquérir les livres dont le prix moyen à l'unité s'établit à 22 euros : 132 euros par élève en 6e, 154 pour les autres.

Le gouvernement dans sa grande clairvoyance économique a prévu un calendrier d'achats sur deux ans : en 2016 pour tous les niveaux français, maths, histoire, plus la LV2 en 5e et les sciences et technologie en 6e ; en 2017 la LV1, les SVT et la physique-chimie pour tous, et LV2 en 4e et 3e.

Il a aussi annoncé pour cette année une subvention de 53,4 euros par collégien.

Pas besoin d'enseigner les maths ni de maîtriser les problèmes de robinets et de remplissage de bassins pour comprendre que certaines matières seront enseignées sans livres, ou avec les anciens, même si les choix financiers de certains établissements permettent d'acquérir les séries présentées comme obligatoires dès la rentrée.

Pour régler les insolubles problèmes de budget, nous suggérons de renoncer à l'achat d'un de ces manuels de 6e, le champion de l'innovation et du décloisonnement, puisqu'intitulé Sciences et Technologie cycle 3, qui officialise le cocktail SVT-technologie zesté de physique-chimie. En effet, ce que l'Education nationale ne claironne pas, les éditeurs l'assument : le catalogue Nathan a tout compris, en présentant son ouvrage comme « un outil permettant à tout enseignant quelle que soit sa discipline d'enseigner l'intégralité de cette nouvelle matière ».

Les adeptes de la trivalence apprécieront cette sollicitude, les autres devront s'adapter de gré ou de force selon les besoins de la DHG, et les collègues des disciplines encore épargnées attendront que leur tour arrive. A moins qu'ils sachent se battre...

REFORME DU COLLEGE: EPI Musique-EMC-SVT

Je suis
"le mal aimé"...



Nuit Debout : La voie vers une parole libérée

Que la mobilisation « Nuit Debout » apparaisse en France à l'occasion de la lutte contre la Loi El Khomri n'est pas le fruit du hasard. Ceci pour plusieurs raisons :

« Pour le retrait de la loi travail ! »

Cette loi, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, affecterait l'ensemble des salarié-e-s, précaires, chômeur-se-s, jeunes ou pas. La possibilité laissée aux patrons de tordre le cou aux accords de branches au nom de la rentabilité des entreprises suffit à montrer que cette loi s'attaque de front au Code du travail. C'est, en particulier pour les plus jeunes, l'assurance d'un avenir bouché, toujours plus précaire et de l'adéquation impossible entre leurs motivations pour un métier choisi et la volonté des dirigeants d'avoir une masse de travailleur-se-s corvéables à merci.

Cette peur est largement exprimée dans les manifestations et les assemblées de Nuit Debout, qui se tiennent depuis le début du mouvement.*

« Ne pas perdre sa vie à la gagner ! »

Une autre cause de cette mobilisation réside dans la conviction que les récents mouvements sociaux (la contre-réforme des retraites, le logement, les Citroën à Aulnay, les Good Year à Amiens ou localement, Petroplus à Grand-Couronne..) mais aussi les mouvements de société situés en dehors du monde de l'entreprise (le soutien aux migrants, les mobilisations contre le logement précaire, la lutte contre l'aéroport de Notre Dame des Landes, les luttes anti-nucléaires ...) n'ont pas donné le succès escompté malgré les fortes mobilisations suscitées. On peut penser que les causes résident dans l'impossibilité d'exercer un blocage économique suffisant. Mais aussi le manque de convergence des personnes impliquées dans ces différentes mobilisations. Or, le désir qui anime toutes ces luttes est puissant et global. Les différents aspects qui nous empêchent de vivre pleinement n'ont pas de hiérarchie entre eux. Il nous faut combattre l'exploitation partout où elle s'exerce. Si on accepte ce principe, il est autant utile que les jeunes et précaires se joignent aux manifestations de travailleur-se-s que l'inverse. Certains liens ont commencé à se faire : occupation de l'entrée du Centre de tri de Saint-Etienne du Rouvray, AG de Nuit Debout avec le syndicat Solidaires à Rouen, après la manifestation du 31 avril, avec les travailleur-se-s des secteurs de la Santé et du social le mardi 10 mai...) C'est vers une convergence des luttes que les espoirs se tournent, l'idée qu'il faut dépasser ses

identités enfermées et se rencontrer, partager, apprendre les uns des autres, s'organiser et se réjouir ensemble.

« Travaille, consomme et ferme ta gueule ! »

C'est aussi l'envie « d'habiter la ville de façon plus désirable », de s'y mouvoir librement et d'y développer sa créativité. C'est occuper des espaces considérés par les nantis et les gouvernants comme des endroits intouchables, qui, de fait, leur appartiennent et sont conçus pour leur monde de fric et de circulation contrôlée. L'état d'urgence, installé pour durer, et qui laissera longtemps des traces dans les comportements, réduit nos libertés de jour en jour. La répression policière qui s'abat sur l'ensemble des gens mobilisés en est l'illustration cinglante. Gardes à vue, intimidations, agressions physiques et morales se multiplient**. Le plus misérable dans tout cela étant peut-être l'attitude de certains proviseurs qui se transforment en auxiliaires de police, allant même à l'encontre des droits fondamentaux des lycéen-ne-s. Des militant-e-s de Sud-Education sont intervenu-e-s à plusieurs reprises aux côtés des jeunes en lutte et en butte à leur administration.



« Prendre ses affaires en main »

Qu'une mobilisation comme « Nuit debout » soit largement insuffisante pour faire reculer les capitalistes et le gouvernement est une évidence. Cependant, c'est l'occasion donnée à toute une partie de la population qui en est régulièrement privée, de prendre la parole et plus radicalement, de prendre place en déterminant elle-même ses espaces et ses modes d'actions. On observe que la volonté de s'organiser de façon horizontale, sans leader-euse désigné-e, et initiée par les coordinations des années 90, s'étend. C'est aussi une forme d'apprentissage de l'auto-organisation, préalable indispensable à tout mouvement d'émancipation. Cependant, si la convergence semble à portée de main entre salarié-e-s et certain-e-s jeunes lycéen-ne-s et étudiant-e-s des centre-villes, un effort reste à faire vers les populations des banlieues, si on ne veut pas qu'elles soient, une fois de plus, exclues des débats. Alors, oui, le débordement possible du « Tous ensemble » fera vraiment peur à nos dirigeants.

* A Rouen, AG sur la place de l'Hôtel de ville tous les soirs à 18H00...

** Une caisse de solidarité contre la répression est lancée par le collectif ZAD de Rouen, on peut aussi y contribuer par l'intermédiaire de Sud-Education.

Répression policière et violence d'Etat au service des intérêts du patronat

Depuis le début de la mobilisation contre la loi Travail, le gouvernement PS n'a pas lésiné sur les moyens répressifs pour essayer d'écraser le mouvement. Présence policière disproportionnée autour des manifs, notamment celles des jeunes, infiltration des cortèges par des policiers en civil, gazages à forte dose de rangs entiers de manifestants, matraquages répétés, utilisation des flash-balls (un jeune a perdu ainsi un œil à Rennes le 28 avril), arrestations pour des motifs délirants (jet d'œufs contre une voiture de police = violences aggravées contre dépositaires de l'autorité publique, couteau suisse dans un sac au dos = port d'arme, ...), condamnations à des peines de prison en comparution immédiate... Des militants syndicalistes, après ceux d'Air France et de Goodyear, sont également dans le collimateur de la justice après leur participation à des manifestations contre la loi El Khomri : ainsi, le 28 avril un cheminot de Sud Rail, Nicolas Palmire, et un sociologue de l'Université Paris VIII, Nicolas Jounin, syndiqué à la CGT, ont été violemment interpellés en région parisienne après avoir participé à un barrage filtrant sur le port de Gennevilliers. Nicolas Jounin a été assommé durant son arrestation... et c'est lui qui se retrouve inculpé de violences sur policiers ! La procureure a réclamé son incarcération en détention provisoire jusqu'au 6 octobre, date de son procès ! Il a finalement été libéré et placé sous contrôle judiciaire.



Tout cela montre à la fois la fébrilité du pouvoir en place, qui bat des records d'impopularité, et sa rage à l'égard de tous celles et ceux qui osent contester sa politique toute entière dévouée au patronat. Les grands médias, chiens de garde bien connus des puissants, consacrent désormais l'essentiel de leurs reportages, les soirs de manifestations, à souligner les affrontements entre la police et « les casseurs ». Tout est fait pour que la majorité de la population ne voie plus que le côté violent des manifestations et oublie le contenu de la loi. Et l'on entend même de pauvres policiers se plaindre de la violence des manifestants... certains syndicats de policiers appellent même ceux-ci à manifester leur souffrance lors de rassemblements publics ! Le monde à l'envers ! Les seuls vrais « casseurs » qui existent sont ceux qui veulent casser le Code du Travail : ils sont au gouvernement et à l'Assemblée. La violence est du côté de l'Etat et des classes dirigeantes qui ne cessent de s'en prendre à nos droits, à nos vies, à notre avenir.

Mobilisation contre l'expulsion de la famille Tamoyan

Depuis deux mois, la famille Tamoyan, d'origine arménienne et installée à Sotteville-lès-Rouen, est dans une situation administrative dramatique. Les Tamoyan appartiennent à la communauté yésidie, et en tant que tels, sont persécutés dans leur pays d'origine et privés de tout espoir d'avenir. La famille comprend 3 enfants, Micha, âgé de 14 ans et scolarisé au collège Jean Zay, Narina âgée de 11 ans, élève au collège Émile Zola, ainsi qu'un bébé de 18 mois, né en France. Il faut également préciser qu'ils n'ont plus personne en Arménie et que tous leurs proches (frères, parents) ont obtenu l'asile avec un dossier similaire. Un exemple de plus de l'incohérence, l'absurdité et l'inhumanité de l'Administration dans le traitement des dossiers des demandeurs d'asile. La famille a été déboutée une première fois et a fait appel au Tribunal de ...Douai ! (eh oui, c'est lui qui traite les appels !) ; depuis, elle attend la réponse et a passé plusieurs semaines en assignation à résidence.

Avertis de la situation familiale et préoccupés du sort des deux enfants scolarisés, notamment pendant les périodes de vacances, les enseignants des deux collèges, des parents d'élèves, soutenus par le RESF, la LDH entre autres ont décidé de créer un Comité de soutien pour faire entendre la voix de la famille dans les médias et tenter de peser sur l'Administration. Initiative précieuse car dès le début des congés scolaires, les Tamoyan ont reçu un arrêté d'expulsion pour le 11 avril. Et les infos faisaient état d'une reprise des combats aux frontières de l'Arménie.

Le comité de soutien a mené de nombreuses actions et démarches (pétition avec déjà 1000 signatures, présence sur les marchés, rassemblements devant la Préfecture de Rouen...) relayées par la presse et les médias.

La mobilisation de tou-te-s a empêché l'exécution de l'ordre de quitter le territoire, quand les policiers de la PAF sont arrivés le lundi matin 11 avril à 8h45. La cinquantaine de personnes présentes a rappelé à la Préfecture que les Tamoyan n'étaient pas seuls, même en plein milieu des vacances scolaires.

Beaucoup de camarades de classe des enfants, révoltés et inquiets, se sont joints aux actions du comité, et plus particulièrement à la grande chaîne humaine qui a relié les deux collèges le mercredi de la rentrée et a réuni près de 400 personnes.

Nous avons également fini par obtenir, à force d'insistance, un rendez-vous avec le Cabinet de la Préfète qui a promis de « réétudier le dossier » et a assuré à la délégation du Comité que les enfants pouvaient reprendre sans crainte les cours. L'assignation à résidence a été de fait levée mais nous restons évidemment très prudents, tant que la situation de la famille ne sera pas régularisée, et leur permettra de travailler et vivre dignement et en sécurité.

Plusieurs cas similaires concernant des familles arméniennes, yésidies ou non, à Oissel, Le Havre, Dieppe... nous ont permis de nouer des contacts entre comités de soutien, pour être plus forts et continuer la lutte. Nous participerons également aux initiatives organisées par le RESF, comme le grand pique-nique inter-comités sur l'esplanade devant la Préfecture, le mercredi 18 avril à 12h.

Le Delaware, un paradis fiscal méconnu... enfin de nous !



Nous connaissons déjà le Panama, le Luxembourg, les Îles Caïmans, les Bahamas, Jersey, le Liechtenstein, les Bermudes, etc. (la liste est très longue), des paradis fiscaux permettant de cacher sa fortune et d'échapper ainsi à l'impôt sur le dos des populations et des états.

Mais récemment une info « délicate » a filtré : Donald Trump et Hillary Clinton, candidats à l'investiture de leur parti pour l'élection présidentielle américaine de novembre 2016, ont, depuis des années, placé beaucoup de leur argent dans des sociétés écrans au Delaware pour frauder le fisc...

C'est à l'occasion des primaires aux élections présidentielles américaines du mardi 26 avril 2016 dans le Delaware, petit état de la côte est des États-Unis, que fut révélée cette gestion particulière de leurs biens par les deux candidats susnommés. L'un est Républicain et milliardaire, l'autre se dit Démocrate, mais n'est que millionnaire (16 millions de dollars) : vous voyez bien qu'ils sont différents !

Pour autant, l'une comme l'autre se sont sentis le 26 avril en terre « amie » puisqu'ils y possèdent tous deux et à la même adresse des sociétés fantômes. L'immeuble en question, situé à Wilmington, abrite pas loin de 285 000 sociétés, dont Apple, Google, Bank of America, American Airlines, Coca-cola, Ford et Wal Mart, que des gens honnêtes... L'ensemble de l'État du Delaware abrite 1 million de sociétés pour 935 000 habitants, information lisible partout mais qui avait, de toute évidence, été soustraite à la connaissance de Barack Obama quand il dénonçait récemment le détournement de milliards vers les Caïmans.

Si nous ne nous faisons aucune illusion sur la mentalité capitaliste poussée à son paroxysme par Donald Trump, nous étions en droit d'imaginer qu'Hillary Clinton, moins libérale, ne serait pas tombée dans le piège du profit à tout prix, y compris sur le dos de ses co-citoyen-nes contribuables. Hélas, il n'en est rien et nous faisons le constat que les Démocrates américains n'ont plus qu'à bien balayer devant leur porte... Quoique, à ce stade-là, on leur conseille de plutôt prévoir une pelleuse !

LE RESEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRE EN HAUTE NORMANDIE



RESF Rouen :

tél si urgence 06 68 63 20 05

E-mail : resf76.rouen@orange.fr

Permanence pour accueillir les familles ou les lycéens tous les 15 jours (à partir du 11/05) de 16h à 17h, à la Maison des Associations, 22 rue Dumont D'Urville, à Rouen (près de la fac de droit et de la préfecture).

RESF Le Havre : Téléphone 06 40 66 31 32

E-mail : resf.lehavre@laposte.net

Adresse postale : RESF, 45 rue P Benoit 76620 Le Havre.

RESF Elbeuf : Téléphone 06 76 72 47 32

MJC de la région d'Elbeuf, BP 242, 76502 ELBEUF.

RESF Dieppe : Téléphone 06 32 27 70 36

Dans l'Eure : Téléphone 06 16 66 08 84

E-mail : collectifwym@wanadoo.fr

Adresse postale : Collectif RESF 27 11 rue des Martyrs 27180 St Sébastien de Morsent

Site Internet : <http://collectif-resf27.fr/>

Permanence le mercredi sur rendez-vous : Immeuble Chèvrefeuille apt 255, 1 rue Rabelais, 27000 Evreux

Site national RESF :

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

AGENDA

- ♦ Vendredi 20 mai : Congrès de Sud Education 7627
- ♦ 1er juin, Stage de formation fédéral, « Questionnements liés au CHSCT », Bourse du Travail, 3 rue du Château d'eau, Paris 10ème.
- ♦ et toujours, l'AG de Nuit Debout tous les soirs à 18H00 à l'Hotel de ville de Rouen.

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Email : sudeduc7627@orange.fr

Sur la toile : <http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

ROUEN

8 rue de la Savonnerie → Mardi : 9h-12h & 13h30-17h

76 100 ROUEN → Mercredi : 9h-12h & 13h30-17h

Tel /fax : 02 35 89 89 83 → Jeudi : 9h-12h & 13h30-17h

mobile 06 68 63 20 05 → Vendredi : 9h-12h & 13h30-17h

LE HAVRE

119 Cours de la république (Maison des syndicats)

→ Lundi :

Tel : 02 32 92 18 85